

■ Intervenants :

- Universitaires de l'Université de PERPIGNAN (UPVD),
- Professionnels de santé du CH de THUIR,
- Formateurs de l'IMFSI de Perpignan.

■ Début de la formation :

Dernier trimestre 2013.

■ Coût :

Contactez le Service de Formation Continue.

■ Contacts :

RÉFÉRENT SERVICE DE FORMATION CONTINUE UPVD

Jonathan Cortadellas,

chargé de mission

UPVD – SFC

52 avenue Paul Alduy – Bât. Z

66860 Perpignan Cedex – France

Jonathan.cortadellas@univ-perp.fr,

sfc@univ-perp.fr

Tél. : 04.30.19.81.46 / 06.22.18.14.47

Mme Katia Lucas,

MCF en Droit Public à l'UPVD

Responsable pédagogique

UFR SJE Sciences Juridiques et Economiques

RÉFÉRENT PROFESSIONNEL CH THUIR

Patrick Mechain,

Directeur des Soins

Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory

Avenue du Roussillon

BP 22 - 66300 Thuir

patrick.mechain@ch-thuir.fr

Tél. : 04.68.84.67.04



Université de Perpignan **Via Domitia**

- **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** -

Droit et consolidation des savoirs en psychiatrie

EN PARTENARIAT AVEC :

- ✓ **l'Université de Perpignan Via Domitia**
- ✓ **Le Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory de Thuir**



Création Com'média 04 68 84 42 00

■ Préambule

La modification des études d'Infirmier et la diminution des modules en psychiatrie rendent nécessaires l'accompagnement des nouveaux professionnels en terme de développement de compétences et de savoir-être.

Le Diplôme d'Université (DU) est une formation complémentaire spécifique, venant compléter le diplôme d'IDE (tronc commun). Il est délivré par l'Université de Perpignan et le Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory de Thuir.

Cette formation s'appuie sur un cursus alliant enseignements théoriques dispensés par des universitaires et pratique clinique exposée par des professionnels exerçant à l'Hôpital de Thuir ou à l'IMFSI de Perpignan.

La formation est organisée autour de 7 unités d'enseignement ayant pour objectifs de situer la pratique infirmière en psychiatrie et en santé mentale dans son contexte. Le programme de formation prend en compte les politiques en cours, les aspects réglementaires concernés, les droits fondamentaux des personnes, les organisations de soins à soutenir, les parcours de soins spécifiques, les soins relationnels pertinents, afin de donner du sens et apprendre à théoriser les demandes des patients. Le contenu vise également à donner aux soignants le réflexe de questionner leurs pratiques en utilisant des outils et méthodes comme les groupes d'évaluation des pratiques professionnelles, les groupes de supervision clinique, les comités de retours d'expérience. Un mémoire, soutenu devant un jury, ponctue le cursus proposé.

■ Public concerné

IDE et cadres de santé

■ Mode de sélection

Les candidats au DU doivent fournir à la commission pédagogique :

- 1 CV détaillé
- 1 lettre de motivation
- 1 attestation de prise en charge de l'employeur au titre de la formation continue.

■ Objectifs

- ✓ Doter les soignants IDE d'une formation spécifique, universitaire,
- ✓ Permettre une évaluation des pratiques professionnelles,
- ✓ Développer une expertise relationnelle dans le quotidien du soin en santé mentale.

Le programme de la formation :

■ Organisation du cursus de formation :

Pour des questions d'exigence pédagogique **le nombre de participants est limité à 15 maximum.**

Le cursus d'une durée de **90 heures** compte **7 sessions** réparties en unités d'enseignements (UE) étalées sur 12 journées de 6 à 7 heures.

Un **travail de mémoire** portant sur une analyse de pratique professionnelle clôture le cursus.

Il fait l'objet d'une **soutenance devant un jury.**

■ Programme

ORGANISÉ AUTOUR DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

- ✓ **UE 1** *Promotion de la Santé Mentale*
- ✓ **UE 2** *Approfondissement des compétences en psychiatrie*
- ✓ **UE 3** *Education thérapeutique et observance*
- ✓ **UE 4** *Géronto-psychiatrie*
- ✓ **UE 5** *Tutorat, Supervision Clinique*
- ✓ **UE 6** *Réseaux et Pluri-professionnalité*
- ✓ **UE 7** *Droit et Ethique*

■ Méthodes et moyens pédagogiques :

Avec des cours magistraux, des travaux pratiques par petits groupes (analyses partagées des pratiques professionnelles, études de cas, journées scientifiques...).

Le Diplôme d'Université est validé par la soutenance d'un mémoire.